



Déclaration sur l'amélioration des politiques à l'égard des PME et de l'entrepreneuriat en vue de renforcer la résilience et de réussir les transitions écologique et numérique

**Instruments
juridiques de l'OCDE**



Ce document est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Il reproduit un instrument juridique de l'OCDE et peut contenir des informations complémentaires. Les opinions ou arguments exprimés dans ces informations complémentaires ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays Membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Pour accéder aux textes officiels à jour des instruments juridiques de l'OCDE, ainsi qu'aux informations s'y rapportant, veuillez consulter le Recueil des instruments juridiques de l'OCDE <http://legalinstruments.oecd.org>.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE, *Déclaration sur l'amélioration des politiques à l'égard des PME et de l'entrepreneuriat en vue de renforcer la résilience et de réussir les transitions écologique et numérique*, OECD/LEGAL/0497

Collection : Instruments juridiques de l'OCDE

Crédits photo : © Getty Images/Kilroy79

© OECD 2023

Ce document est mis à disposition à titre gratuit. Il peut être reproduit et distribué gratuitement sans autorisation préalable à condition qu'il ne soit modifié d'aucune façon. Il ne peut être vendu.

Ce document est disponible dans les deux langues officielles de l'OCDE (anglais et français). Il peut être traduit dans d'autres langues à condition que la traduction comporte la mention "traduction non officielle" et qu'elle inclut l'avertissement suivant : "Cette traduction a été préparée par [NOM DE L'AUTEUR DE LA TRADUCTION] à des fins d'information seulement et son exactitude ne peut être garantie par l'OCDE. Les seules versions officielles sont les textes anglais et français disponibles sur le site Internet de l'OCDE <http://legalinstruments.oecd.org>"

Informations Générales

La Déclaration sur l'amélioration des politiques à l'égard des PME et de l'entrepreneuriat en vue de renforcer la résilience et de réussir les transitions écologique et numérique a été adoptée à l'occasion de la Réunion ministérielle du Comité sur les PME et l'entrepreneuriat (CPMEE) qui s'est tenue les 27 et 28 juin 2023 au siège de l'OCDE, à Paris, France.

La Déclaration arrive à point nommé, au moment où des chocs importants ont eu un impact disproportionné sur les PME et les entrepreneurs et ont menacé la survie de beaucoup. La Déclaration appelle les gouvernements à adopter un programme tourné vers l'avenir et à prendre des mesures pour améliorer la résilience des PME et des entrepreneurs et les aider à mener les transitions numérique et écologique qui changent l'économie en profondeur. Dans cette perspective, les gouvernements s'engagent à adopter une approche « centrée sur l'humain » pour l'élaboration des politiques, qui place les PME et les entrepreneurs eux-mêmes au cœur des politiques afin qu'ils puissent réaliser leur potentiel et être en position de mener une reprise numérique et durable. Cela implique, entre autres, de mieux adapter les politiques à l'hétérogénéité des PME et des entrepreneurs, d'adopter des politiques inclusives qui augmentent la participation des groupes sous-représentés, de mettre davantage l'accent sur le bien-être et la santé mentale des entrepreneurs, et de doter les PME et les entrepreneurs des ressources et des compétences nécessaires pour stimuler l'innovation, la productivité et la compétitivité.

La Déclaration s'appuie sur les travaux menés par le CPMEE, en particulier sur les normes existantes de l'OCDE telles que la Recommandation relative à la politique à l'égard des PME et de l'entrepreneuriat [[OECD/LEGAL/0473](#)] et la Recommandation sur le financement des PME [[OECD/LEGAL/0493](#)]. Elle s'appuie également sur les résultats des précédentes Conférences ministérielles de l'OCDE, y compris la Charte de Bologne de 2000 sur les politiques à l'égard des PME [[OECD/LEGAL/0306](#)], la Déclaration de 2004 sur Promouvoir la croissance des PME innovantes et compétitives sur le plan international [[OECD/LEGAL/0328](#)] et la Déclaration de 2018 sur le renforcement des PME et de l'entrepreneuriat au service de la productivité et de la croissance inclusive [[OECD/LEGAL/0439](#)].

La Déclaration a été élaborée grâce à un processus consultatif impliquant les délégués du CPMEE, des non-Membres invités, et des partenaires du CPMEE.

NOUS, MINISTRES ET REPRÉSENTANTS de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, du Chili, de la Colombie, de la Corée, du Costa Rica, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, d'Israël, de l'Italie, du Japon, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, du Mexique, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, du Pérou, de la Pologne, du Portugal, de la République slovaque, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse, de la Türkiye, de l'Ukraine, et de l'Union européenne (UE), réunis au siège de l'OCDE à Paris les 27 et 28 juin 2023 à l'occasion de la Réunion du Comité sur les PME et l'entrepreneuriat (CPMEE) au niveau des Ministres, le même jour que la Journée internationale des MPME célébrée par les Nations unies, sous la présidence de la Nouvelle-Zélande, pour étudier ensemble les moyens à mettre en œuvre pour que les politiques à l'égard des PME et de l'entrepreneuriat permettent aux PME et aux entrepreneurs de gagner en résilience, de réussir les transitions inclusive, écologique et numérique et de s'adapter aux évolutions successives des échanges internationaux et des chaînes de valeur mondiales, en nous intéressant plus particulièrement aux politiques relatives à l'accès au financement, au développement des compétences, à l'entrepreneuriat inclusif, aux jeunes entreprises et aux entreprises en croissance, aux efforts en faveur de la neutralité carbone, et à la nécessité d'envisager les politiques générales sous l'angle des PME et de l'entrepreneuriat.

NOUS CONDAMNONS avec la plus grande fermeté l'agression injustifiable, non provoquée et illégale de la Russie contre l'Ukraine, qui constitue une violation flagrante du droit international et une menace sérieuse à l'ordre international, conformément aux Conclusions politiques de la Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres de 2022 ; **NOUS RAPPELONS** la décision du Conseil de l'OCDE du 8 mars 2022 de suspendre immédiatement la participation de la Fédération de Russie et du Bélarus aux organes de l'OCDE ; et **NOUS EXPRIMONS NOTRE VIVE INQUIÉTUDE** quant aux conséquences profondes de la guerre en Ukraine, notamment pour les PME et les entrepreneurs partout dans le monde qui subissent les perturbations touchant les échanges et les chaînes d'approvisionnement, l'augmentation des prix de l'énergie, ainsi que les tensions inflationnistes.

NOUS SOMMES SOLIDAIRES du peuple et du gouvernement démocratiquement élu d'Ukraine, et continuerons à les soutenir, notamment par nos travaux relatifs aux politiques à l'égard des PME et de l'entrepreneuriat.

NOUS RAPPELONS la [Vision d'avenir énoncée par l'OCDE à l'occasion de son 60e anniversaire, « Avoir confiance dans la coopération mondiale – La vision de l'OCDE pour la prochaine décennie »](#), qui réaffirme nos valeurs fondamentales et nos objectifs fondateurs et dispose que « l'OCDE poursuivra ses travaux importants sur (...) les PME », ainsi que les Conclusions politiques de la Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres de 2023, dans laquelle « les Membres attachent de l'importance à la contribution des petites et moyennes entreprises à [leurs] économies ».

NOUS RAPPELONS les conclusions des précédentes Conférences ministérielles de l'OCDE sur les PME, notamment la Charte de Bologne de 2000 sur les politiques à l'égard des PME [[OECD/LEGAL/0306](#)] ; la Déclaration de 2004 : Promouvoir la croissance des PME innovantes et compétitives sur le plan international [[OECD/LEGAL/0328](#)] ; la Déclaration de 2018 sur le renforcement des PME et de l'entrepreneuriat au service de la productivité et de la croissance inclusive [[OECD/LEGAL/0439](#)], ainsi que les vastes possibilités de coopération internationale qu'elles ont offertes sur la question des politiques relatives aux PME et à l'entrepreneuriat.

NOUS RÉAFFIRMONS notre attachement à la finalité et aux objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies et à ses Objectifs de développement durable (ODD), ainsi qu'à l'Accord de Paris, et reconnaissons que leur réalisation dépend de la pleine participation des PME et des entrepreneurs, et celles de tous les acteurs concernés de l'écosystème des PME et de l'entrepreneuriat.

NOUS MESURONS combien il est urgent d'unir nos efforts pour reconstruire en mieux et s'attaquer à la crise climatique mondiale, ainsi que l'importance à cet égard de la contribution des PME et des entrepreneurs, qui ont la capacité de favoriser la résilience, la croissance économique, la création d'emplois, la créativité et l'innovation, le développement régional et local, la durabilité et la cohésion sociale.

NOUS PRENONS ACTE de la grande diversité de la population des PME et des entrepreneurs, qui diffère en termes de taille, de la micro-entreprise à l'entreprise de taille moyenne, de genre du chef d'entreprise, d'ancienneté, de secteur d'activité, d'actionnariat, de motivations, de trajectoires de croissance et de lieu d'implantation, et de l'importance de prendre en compte cette diversité dans la conception et la mise en œuvre de l'action publique dans les divers domaines d'action qui influent sur leurs perspectives et leurs résultats.

NOUS SOMMES CONSCIENTS des défis inédits auxquels sont confrontées les PME à la suite de la pandémie de COVID-19 et de l'agression à grande échelle de la Russie contre l'Ukraine, et **MESURONS** les effets des crises récentes sur la santé psychique et le bien-être des entrepreneurs et des chefs de petites entreprises.

NOUS COMPRENONS que la résilience des entreprises dépend des capacités et de la résilience des entrepreneurs, des chefs d'entreprises et des salariés, et que pour réussir les transitions écologique et numérique, il faut que les politiques publiques leur permettent d'innover et de tirer parti des possibilités qu'offrent ces transitions.

NOUS RÉAFFIRMONS notre engagement à renforcer les politiques concernant les PME et l'entrepreneuriat comme le prévoit la Recommandation de l'OCDE relative à la politique à l'égard des PME et de l'entrepreneuriat adoptée par le Conseil lors de sa Réunion au niveau des Ministres de 2022, qui constitue une norme de portée internationale unique en son genre à l'appui d'une approche cohérente et stratégique des politiques relatives aux PME et à l'entrepreneuriat mobilisant l'ensemble des administrations, et insiste sur la nécessité d'adopter des approches transversales et cohérentes de la conception et de la mise en œuvre des politiques à l'égard des PME et de l'entrepreneuriat, de favoriser la transition et la résilience des PME et des entrepreneurs, et d'améliorer leur capacité à accéder aux ressources nécessaires.

NOUS NOUS FÉLICITONS de l'adoption par le Conseil de l'OCDE lors de sa Réunion au niveau des Ministres de 2023 de la Recommandation de l'OCDE sur le financement des PME qui s'inscrit dans les efforts que nous déployons pour ouvrir plus largement l'accès des PME à un vaste éventail de financements bancaires et non bancaires.

NOUS NOUS ENGAGEONS à aider les PME et les entrepreneurs à gagner en résilience face aux chocs et aux bouleversements et à contribuer pleinement aux transitions écologique et numérique par une approche globale et centrée sur l'humain de l'action publique nationale, et par la coopération internationale, en nous attachant à :

- œuvrer au renforcement des écosystèmes, réseaux et liens interentreprises qui permettront de doter les PME et les entrepreneurs des ressources et compétences, notamment numériques, nécessaires pour stimuler l'innovation, la productivité et la compétitivité ;
- donner aux PME et aux entrepreneurs les moyens de jouer un rôle actif dans les transitions écologique et numérique et de saisir les possibilités qu'elles offrent tout en relevant les défis qui y sont associés, y compris en veillant à ce que les politiques et mesures de soutien adoptées pour faciliter les transitions écologique et numérique soient inclusives et propices à la participation d'une grande diversité de PME tous secteurs confondus ;
- alléger les charges réglementaires inutiles, simplifier les procédures administratives et améliorer l'accès des PME et des entrepreneurs à l'information au niveau national, notamment en mettant en place des guichets uniques numériques et en faisant en sorte que les pays coopèrent en vue d'harmoniser les démarches et les obligations afin que les PME et les start-ups aient plus facilement accès aux marchés mondiaux et aux chaînes de valeur mondiales ;
- sensibiliser à la question du bien-être et de la santé psychique des entrepreneurs, des chefs d'entreprise et des salariés, et à agir pour améliorer ces aspects ;
- promouvoir la diversité et l'égalité des chances dans l'entrepreneuriat par des politiques permettant aux groupes sous-représentés, comme les femmes, les jeunes, les immigrés et les populations

autochtones, entre autres, d'y prendre une part plus active et de pouvoir davantage bénéficier des programmes publics ;

- prendre en compte la diversité des PME et des entrepreneurs lors de la conception et de la mise en œuvre de l'action publique, notamment en tenant compte systématiquement de ses effets sur la participation active et les résultats des diverses catégories d'entreprises, et en mettant en place des processus de consultation et d'évaluation efficaces ;
- renforcer les dispositifs de recueil, de diffusion et d'exploitation de données finement ventilées qui nous permettront de mieux comprendre la diversité des caractéristiques et des contributions des PME et des entrepreneurs, de mieux cibler les mesures de soutien aux entreprises et d'améliorer l'évaluation des politiques publiques.

NOUS RÉAFFIRMONS notre soutien à l'OCDE, et en particulier au CPMEE, dans son rôle d'enceinte favorisant la mise en commun des connaissances et des données d'expérience sur les politiques et les pratiques relatives aux PME et à l'entrepreneuriat, la constitution et l'enrichissement d'un socle de données factuelles, le recensement des bonnes pratiques, ainsi que la coopération internationale et multipartite, y compris dans d'autres enceintes internationales et avec les organisations de PME et sectorielles, au service de l'élaboration de normes relatives aux politiques à l'égard des PME et de l'entrepreneuriat et de publications phares sur le sujet.

NOUS APPELONS l'OCDE, par l'intermédiaire du CPMEE et en collaboration avec les autres comités compétents de l'OCDE, à :

- poursuivre ses travaux fondés sur des données factuelles et visant à améliorer l'action publique dans toute une série de domaines, l'objectif étant de renforcer la résilience des PME et des entrepreneurs dans toute leur diversité et de leur donner les moyens de prendre toute leur part dans les transformations écologique et numérique, notamment en analysant si les mesures adoptées à l'appui de la double transition respectent les intérêts des PME et des entrepreneurs ;
- faciliter l'échange d'information et la coopération entre les pays afin de réduire les barrières administratives et autres obstacles à l'internationalisation et d'aider les entrepreneurs et les PME à être présents sur les marchés mondiaux et dans les chaînes de valeur mondiales ;
- produire de nouveaux travaux portant sur le bien-être des PME et des entrepreneurs, qui pourraient aussi compléter les travaux réalisés à l'appui de la mise en œuvre de la Recommandation de l'OCDE sur une politique intégrée de la santé mentale, des compétences et de l'emploi [[OECD/LEGAL/0420](#)] ;
- mettre au point des outils d'analyse permettant la prise en compte systématique des différentes catégories de PME et d'entrepreneurs lors de la conception et de la mise en œuvre des politiques publiques et l'identification des instruments politiques idoines dans un vaste éventail de domaines, et les mettre à la disposition des différentes communautés de politiques ;
- améliorer en permanence le socle de données et la précision des informations à l'appui des politiques à l'égard des PME et de l'entrepreneuriat, notamment à l'aide d'indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis au regard des normes de l'OCDE relatives aux PME et à l'entrepreneuriat.

À propos de l'OCDE

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays Membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Colombie, la Corée, le Costa Rica, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle Zélande, les Pays Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Türkiye. L'Union européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Instruments juridiques de l'OCDE

Environ 460 instruments juridiques de substance ont été développés dans le cadre de l'OCDE depuis sa création en 1961. Ces instruments comprennent les Actes de l'OCDE (les Décisions et Recommandations adoptées par le Conseil de l'OCDE conformément à la Convention relative à l'OCDE) et d'autres instruments juridiques développés dans le cadre de l'OCDE (notamment les Déclarations et les accords internationaux).

L'ensemble des instruments juridiques de substance de l'OCDE, qu'ils soient en vigueur ou abrogés, est répertorié dans le Recueil des instruments juridiques de l'OCDE. Ils sont présentés selon cinq catégories :

- Les **Décisions** sont adoptées par le Conseil et sont juridiquement contraignantes pour tous les Membres, à l'exception de ceux qui se sont abstenus au moment de leur adoption. Elles définissent des droits et des obligations spécifiques et peuvent prévoir des mécanismes de suivi de la mise en œuvre.
- Les **Recommandations** sont adoptées par le Conseil et n'ont pas une portée juridique obligatoire. Elles représentent un engagement politique vis-à-vis des principes qu'elles contiennent, il est attendu que les Adhérents feront tout leur possible pour les mettre en œuvre.
- Les **Documents finaux de substance** sont adoptés individuellement par les Adhérents indiqués plutôt que par un organe de l'OCDE et sont le résultat d'une réunion ministérielle, à haut niveau ou autre, tenue dans le cadre de l'Organisation. Ils énoncent habituellement des principes généraux ou des objectifs à long terme et ont un caractère solennel.
- Les **accords internationaux** sont négociés et conclus dans le cadre de l'Organisation. Ils sont juridiquement contraignants pour les parties.
- **Arrangement, accord/arrangement et autres** : plusieurs autres types d'instruments juridiques de substance ont été développés dans le cadre de l'OCDE au fil du temps, comme l'Arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, l'Arrangement international sur les Principes à suivre dans les transports maritimes et les Recommandations du Comité d'aide au développement (CAD).